



## Edito

Après 5 années d'analyse et de concertation, une étape décisive a été franchie : la stratégie du SAGE des Deux Morin a été adoptée à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Rappelons que le SAGE a pour but de concilier durablement protection de la ressource en eau et satisfaction des activités et usages qui lui sont associés.

Cette stratégie, fruit d'une profonde réflexion des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire, est l'aboutissement d'une démarche de responsabilité collective. Elle constitue le socle de la politique locale de l'eau du bassin des Morin.

Je tiens à remercier les personnes qui, depuis de nombreuses années, participent aux différentes réunions du SAGE et apportent leur expertise à l'élaboration de ce grand projet.

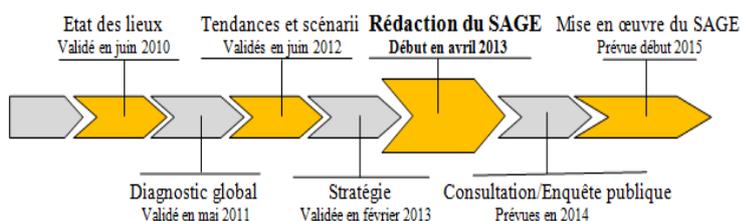
Cette étape validée, le travail se poursuit désormais par la rédaction des documents finaux du SAGE sur la base des orientations stratégiques. Ceux-ci seront le reflet de la volonté commune des acteurs de la gestion de l'eau.

Cette lettre, consacrée à la stratégie du SAGE des Deux Morin, vous donnera un aperçu des grandes orientations définies par la CLE.

Roger REVOILE  
Président de la CLE du SAGE des Deux Morin

## L'élaboration du SAGE entre dans sa dernière ligne droite !

La stratégie du SAGE a été validée en février 2013. Elle a permis de fixer les priorités et l'ambition du SAGE pour sa future mise en œuvre. Sept enjeux prioritaires, déclinés en 22 objectifs et 68 mesures ont été identifiés par les acteurs du territoire, dont un enjeu transversal concernant la gouvernance. Une feuille de route destinée aux acteurs locaux a été élaborée afin que tous les acteurs aient connaissance des futures actions à engager. Une synthèse de la déclinaison de la stratégie est présentée au verso.



La dernière étape de l'élaboration du SAGE a débuté en avril 2013. Il s'agit de rédiger les documents administratifs et juridiques suivants :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui définit les objectifs de protection de la ressource en eau et les dispositions pour les atteindre. Il évalue également le coût et les moyens techniques pour leur mise en œuvre. Le PAGD correspond au programme d'actions du SAGE. Il est accompagné de fiches actions et d'un tableau de bord. Les documents d'urbanisme (SCot, PLU...) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau (dossier de déclaration/autorisation...) devront être compatibles au PAGD.
- **Le Règlement** qui vient renforcer les dispositions prioritaires du PAGD. Il possède une portée juridique forte puisqu'il relève du principe de conformité, ce qui implique que les décisions administratives et les actes individuels doivent être en tout point identiques aux règles composant le règlement. Une fois ces documents validés par la CLE, ils seront soumis à enquête publique avant approbation par les Préfets.

## Les ateliers « Science & SAGE »

Les ateliers du groupe Science & SAGE ont eu pour but de travailler sur la gestion de l'eau sur le territoire en rassemblant les connaissances de la communauté scientifique (8 chercheurs du PIREN Seine) et celles de la CLE du SAGE des Deux Morin (10 membres du Bureau de la CLE). Ceci a permis de construire collectivement un modèle informatique du fonctionnement hydraulique des 40 km aval du Grand Morin. Les participants ont pu tester différents scénarii de gestion des ouvrages hydrauliques afin de gérer ce tronçon de cours d'eau de manière concertée.



- Au cours de 7 ateliers répartis sur 13 mois, ce groupe a travaillé :
- 1) dans un premier temps, à partir des attentes et priorités de chaque acteur, à la **définition d'une thématique commune de travail** : « Qu'est-ce qui explique les variations des niveaux d'eau actuels et futurs du Grand Morin et comment les réguler pour répondre aux enjeux d'inondations, de sécheresse, d'usages récréatifs liés à l'eau et de continuité écologique? »
  - 2) à l'**élaboration d'un schéma** recensant toutes les interactions et les éléments à intégrer dans le modèle informatique
  - 3) à la **création d'un modèle informatique**
  - 4) à l'**utilisation** de ce modèle. Les participants ont établi différents programmes de gestion des ouvrages qu'ils ont appliqués en direct. Les résultats ont été comparés grâce à des indicateurs.

Bilan : ces ateliers ont permis à chacun d'enrichir ses connaissances dans les différents domaines abordés et d'analyser des problématiques complexes de manière ludique en laissant une grande place à la concertation. De nouveaux ateliers d'utilisation de ce modèle hydraulique seront organisés cet été avec d'autres acteurs de l'eau.

## Réflexion sur la future structure porteuse

Le SAGE des Deux Morin a besoin d'une structure porteuse afin d'assurer l'accueil de la cellule d'animation, l'appui technique, administratif et financier ainsi que la maîtrise d'ouvrage éventuelle de certaines actions.

Actuellement, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) assure ce rôle. Or, la nouvelle réglementation (Loi Grenelle 2) indique que le SAGE doit être porté, pour sa mise en œuvre, par une structure recouvrant la totalité du territoire, ce qui n'est pas le cas du SIVHM.

La CLE travaille actuellement à la recherche d'une nouvelle structure. Les pistes qui se dégagent aujourd'hui sont le portage du SAGE par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ou bien la création d'un syndicat mixte ayant la compétence « mise en œuvre du SAGE » regroupant les communautés de communes du territoire. Affaire à suivre...



# Zoom sur la stratégie

## Enjeu n°1 : Pollutions diffuses

Les pollutions diffuses sont la **principale cause de dégradation de la qualité de l'eau** sur le territoire. Ces pollutions, essentiellement nitrates et pesticides, contaminent de manière indirecte les eaux de surface et souterraines. La stratégie du SAGE se veut ambitieuse sur ce point, elle consiste :

- à améliorer les connaissances sur ces phénomènes complexes pour mieux **cibler les causes et les zones vulnérables** ;
- à **protéger les captages** d'eau souterraine en mettant en place des mesures agro-environnementales (cf. Morin'eau 3) ;
- à **accompagner** les agriculteurs, collectivités et particuliers afin de limiter au maximum les impacts.

## Enjeu n°2 : Milieux naturels et zones humides

Les **cours d'eau** du territoire présentent des habitats aquatiques altérés qui, ajoutés à la qualité de l'eau, limitent le développement des différentes espèces (poissons, batraciens, insectes, flore...). Le SAGE prévoit d'atteindre un bon état des rivières en assurant :

- la **libre circulation** des espèces et des sédiments (cf. Morin'eau 2) ;
- la **restauration** des milieux aquatiques (frayères, berges, annexes hydrauliques...) ;
- le développement de la végétation des berges (ripisylve).

L'ensemble de ces mesures sera également bénéfique à la qualité de l'eau, la réduction des inondations et la limitation des assècs.

Asséchées et dégradées, les **zones humides** disparaissent malgré de nombreux services rendus, tels que l'épuration naturelle des eaux, la limitation des crues, l'apport d'eau lors des sécheresses, ... Le SAGE a pour stratégie de :

- **recenser** les zones humides pour mieux les connaître ;
- les **protéger** (acquisition, inscription dans les documents d'urbanisme) ;
- les **restaurer** en mettant en place des plans de gestion et d'entretien.

## Enjeu n°3 : Inondations

Une partie de la population du SAGE est concernée par les inondations. La stratégie vise à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en :

- étudiant les phénomènes de **ruissellement** afin de **cibler les zones où agir en priorité**
- **gérant les eaux pluviales** avec des techniques alternatives ;
- **améliorant la gestion des inondations** (zones d'expansion de crues, plan de gestion des vannages, documents d'information préventive...)
- informant la population afin de développer la **culture du risque**.

## Enjeu n°4 : Alimentation en eau potable

La majorité des prélèvements étant destinée à l'eau potable, la baisse importante du niveau des nappes peut avoir de lourdes conséquences. Afin de **satisfaire une quantité d'eau suffisante pour tous les usages**, la stratégie prévoit notamment :

- de **sécuriser l'alimentation en eau potable** (diversification de l'approvisionnement, plan de secours...)
- de mettre en place un **programme d'économie d'eau** (rendement des réseaux, sensibilisation des usagers...)
- d'étudier la recharge des nappes d'eau souterraine pour mieux gérer les prélèvements.

## Enjeu n°5 : Pollutions ponctuelles

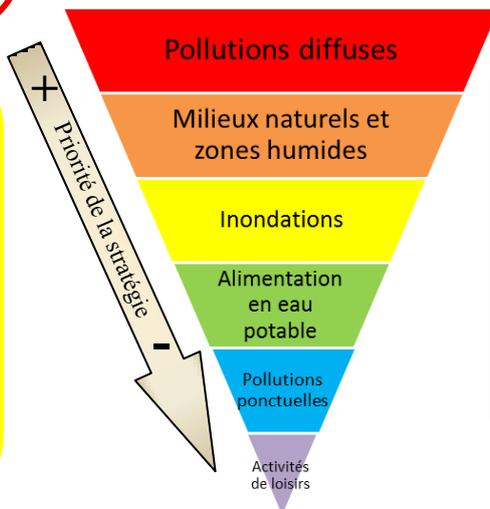
Les pollutions d'origines domestiques et industrielles **tendent à diminuer** grâce aux efforts effectués notamment au niveau de l'assainissement. Il reste cependant des actions à mener et le SAGE prévoit de réduire l'impact :

- de **l'assainissement** (amélioration des réseaux, délimitation des zones prioritaires pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif...)
- des **eaux pluviales** ;
- des **rejets industriels, artisanaux et miniers** (recensement des activités polluantes, diagnostic des entreprises, veille...).

## Enjeu n°6 : Activités de loisirs

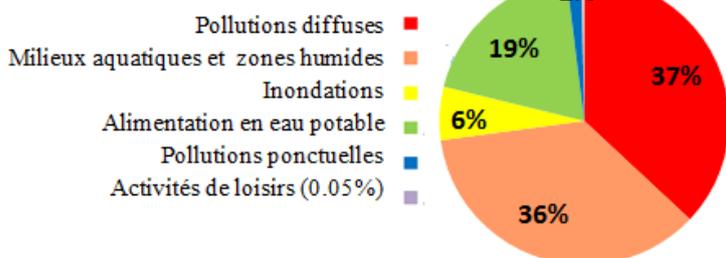
Les activités **pêche et canoë kayak** sont présentes sur les Morin. La conciliation des activités de loisirs entre elles et avec le milieu naturel, nécessite de :

- **sensibiliser** les pratiquants (panneaux) ;
- aménager des **points d'accès à la rivière**.

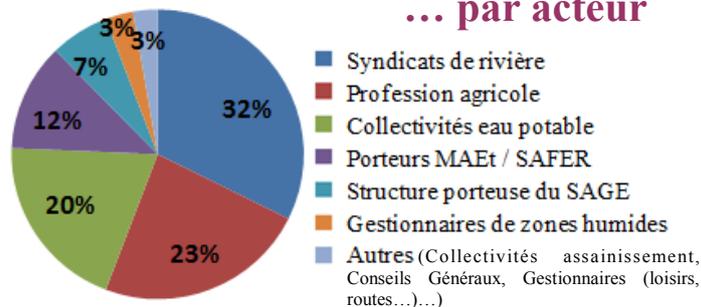


## Répartition du coût de la stratégie du SAGE

### ... par enjeu



### ... par acteur



Coût estimatif total (sans subvention) : 173 M€ pour 10 ans  
Estimation réalisées par SCE (2012)

**Directeur de publication :**  
M. REVOILE Roger,  
Président de la CLE du  
SAGE des Deux Morin  
**Conception et réalisation :**  
Bureau de la CLE  
du SAGE des Deux Morin

**Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au :**

SAGE des Deux Morin  
Maison des services publics  
6 rue Ernest Delbet  
77320 LA FERTE GAUCHER  
Tel : 01 64 03 06 22 / Fax : 01 64 20 21 60  
Courriel : sage2morin@orange.fr  
www.sage2morin.com